

**LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DSDEN DE LA
GIRONDE**

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L. 921-3,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,
Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'Éducation nationale, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018,
Vu les procès-verbaux des 6 et 7 décembre 2018 portant dépouillement des élections professionnelles et établis au titre du bureau de vote électronique responsable de la commission administrative paritaire départementale de la Gironde compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles,

ARRETE

ARTICLE 1 : *Sont nommés en qualité de **membres titulaires** de la Commission Administrative Paritaire Départementale unique des Instituteurs et des Professeurs des écoles, **représentants de l'Administration :***

- François COUX	DASEN, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde,
- Dominique MALROUX	Adjoint au DASEN DSDEN
- Pierre DÉCHELLE	Secrétaire Général de la DSDEN de la Gironde
- Catherine RIDARD	I.E.N adjoint au DASEN DSDEN
- Emilie BRANEYRE	Chef de division DRH
- Sylvie REBESCHINI	I.E.N circonscription de Lormont
- Philippe MORISSET	I.E.N circonscription de Bordeaux-Bouscat
- Marie-Laure GABARROCHE	I.E.N circonscription ASH
- Christophe MEOT	I.E.N circonscription de Langon
- Marianne POUJOL	I.E.N Pôle formation et numérique

ARTICLE 2 - *Sont nommés en qualité de **membres suppléants** de la Commission Administrative Paritaire Départementale unique des Instituteurs et des Professeurs des écoles, **représentants de l'Administration :***

- Pierre ROQUES	Adjoint au DASEN DSDEN
- Anne-Marie BEZIAN	I.E.N circonscription du Sud Médoc
- Philippe DUBOIS	I.E.N circonscription Entre-Deux-Mers
- Johan MATHE	I.E.N circonscription de Lesparre
- Laurent SICARD	I.E.N circonscription de Bordeaux-Mérignac
- Jacques VAN HUYSSSE	I.E.N circonscription de Libourne1
- Didier GIRAUD-CLAUDE-LAFONTAINE	I.E.N circonscription Saint-André-de-Cubzac
- Catherine OBRECHT	Chef du bureau DIPER 1

- Danièle CHALUMOT
- Gil BIDAUT

Chef du bureau DIPER 2
Chef du bureau DIPER 3

ARTICLE 3 - Sont nommés en qualité de **membres titulaires** de la commission administrative paritaire départementale unique des Instituteurs et des Professeurs des écoles, **représentants des Personnels, instituteurs et professeurs des écoles** :

- **Pour le SNUipp FSU :**
 - Nicole LAPORTE, PE classe exceptionnelle
 - Bruno LAFON, PE hors classe
 - Samantha FITTE, PE classe normale
 - Emilie MULLIER, PE classe normale
 - Kathy SOUFFRON, PE classe normale
- **Pour le SNUDI FO de la FNEC-FP-FO :**
 - Marlène FERNANDEZ, PE classe normale
 - Laure PENA, PE classe normale
 - Isabelle HAYE, PE classe normale
- **Pour le SE UNSA :**
 - Cédrine SANCIER, PE classe normale
 - Vincent BOURGUIGNON, PE classe normale

ARTICLE 4 - Sont nommés en qualité de **membres suppléants** de la Commission Administrative Paritaire Départementale unique des Instituteurs et des Professeurs des écoles, **représentants des personnels, instituteurs et professeurs des écoles** :

- **Pour le SNUipp FSU :**
 - Nadine MASSONIERE, PE classe exceptionnelle
 - Jean PEYRATOUT, PE hors classe
 - Cécile HEMOUS, PE classe normale
 - Julie FRADELIZI, PE classe normale
 - Guillaume LARROCHE, PE classe normale
- **Pour le SNUDI FO de la FNEC-FP-FO :**
 - Isabelle KERBIRIO, PE classe normale
 - Patrick MOURAS, PE classe normale
 - Delphine MARIN, PE classe normale
- **Pour le SE UNSA :**
 - Céline GRAVELLIER, PE classe normale
 - Claire PAPEGHIN, PE classe normale

ARTICLE 5 - Le Secrétaire Général de l'Inspection Académique de la Gironde, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 15 janvier 2019.

Fait à Bordeaux, le mardi 15 janvier 2019

Le directeur académique des services
De l'éducation nationale, DSDEN de la Gironde


François COUX